

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2009

---

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 1860)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 126

présenté par  
M. Jean-François Lamour

-----  
**ARTICLE 19**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au titre respectivement »,

les mots :

« respectivement au titre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.